PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 5 octobre 2026 à 19h30, à laquelle sont présents :

- Monsieur Daniel Braün, conseiller du district No 1
- Monsieur Fernand Leclerc, conseiller du district No 2
- Monsieur Matthew Dubois, conseiller du district No 3
- Madame Sylvie Giroux, conseillère du district No 5
- Poste vacant, district No6

Formant quorum, les membres du conseil siègent sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Étaient également présents : monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière-trésorière adjointe.

Monsieur Luc Cloutier, conseiller du district no 4, est absent et son absence a été motivée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-01
Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE la séance est déclarée ouverte à 19 h 30.

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié avec l'ajout du point 13.3.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 8 septembre 2026 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
   - **7.1** Acceptation des comptes à payer
   - **7.2** Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

7.4 Dépôt des États comparatifs au 30 septembre 2026

7.5 Variations budgétaires

8. Administration et affaires courantes

8.1 Adoption de règlement – Règlement numéro 626 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité du Canton de Cleveland

8.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 627 – Règlement établissant un programme de vidanges des installations septiques sur le territoire de la Municipalité du Canton de Cleveland

8.3 Autorisation à la direction générale de publier une procédure ouverte sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la vidange des installations septiques

8.4 Prudent Groupe conseil - Acceptation de l'offre de services pour de l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2027

8.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : Règlement No 628 – Règlement portant sur la gestion contractuelle

8.6 Nomination d'un inspecteur en bâtiment à titre de fonctionnaire désigné pour l'application des règlements municipaux

8.7 Autorisation aux inspecteurs municipaux de délivrer des constats d'infraction

8.8 Nomination au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

8.9 Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) – Budget et quote-part 2027

8.10 Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) – Acceptation du règlement d'emprunt numéro 16

8.11 Emploi été Canada 2027 : Autorisation pour déposer une demande de subvention

8.12 Nomination au poste de directrice générale adjointe

8.13 Création d'un poste d'adjointe administrative – Soutien à la greffe et à la trésorerie

8.14 Nomination au poste d'adjointe administrative - Soutien à la greffe et à la trésorerie.

8.15 MRC du Val-Saint-François – Collecte des feuilles d'automne

8.16 Résolution modifiant la Résolution 2026-05-24

9. Développement local et régional

9.1 Résolution d'appui - Société d'agriculture du comté de Richmond – Projet d'aménagement d'une structure permanente multifonctionnelle

10. Urbanisme

10.1 Demande de dérogation mineure pour l'utilisation d'un conteneur sur le lot 5 535 740

et l'implantation d'un bâtiment agricole sur le lot 5 535 741 - 385, chemin de la Vallée

10.2 Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation des lots 6 198 287 et 5 536 473 – Demandeur Wales Home

11. Voirie

11.1 Travaux de remplacement d'un ponceau et de nettoyage de fossé – chemin Jacques

11.2 Attribution d'un contrat pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur le chemin Coughlin et pour le déneigement de l'entrée du réservoir incendie, situé au coin des chemins Bergeron et Coughlin

11.3 Attestation de la fin des travaux du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Travaux d'amélioration sur les chemins Barker et Barr (Dossier no : TVT79646 – 42110 (5) – 20260521-002)

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

13.1 Halte vélo du secteur St-Cyr – Demande de remise en état et de participation financière de la MRC du Val-Saint-François

13.2 Demande à la MRC du Val-Saint-François – Réfection des ponceaux de la piste cyclable du chemin de la Vallée

13.3 Résolution d'appui – Le vent dans les Arts – Projet de rencontres artistiques pour les aînés de la résidence Wales Home **(AJOUT)**

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-02
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 8 septembre 2026 avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE tous les membres de ce conseil déclarent avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 8 septembre 2026 ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-03
Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des comptes à payer à chacun des membres du conseil ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 12 795,24 $ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-04
Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport à chacun des membres du conseil ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et les dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 36 019,51 $, auquel s'ajoute le total des chèques ou dépôts directs émis pour un montant de 24 342,43 $, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-05
Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 75 $ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-06
Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2026

Le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Cleveland dépose les états comparatifs au 30 septembre 2026 des

revenus et dépenses comme prévu à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-07
Variations budgétaires

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland désire procéder à des amendements budgétaires afin d'assurer l'équilibre budgétaire ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général à effectuer les transferts budgétaires nécessaires afin d'assurer l'équilibre budgétaire, tels que décrits ci-dessous :

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES			
No poste	**Description**	**Montant débit**	**Montant crédit**
02-130-00-999	*« Divers »*	8 000 $	
02-130-00-527	*« Entretien & réparation - équip. Informatique »*		(6 000 $)
02-320-20-419	*« Émondage »*		(2 000 $)
02-130-01-670	*« Achats de logiciels et équip. Informatique »*	15 000 $	
02-690-00-999	*« Divers – Urbanisme »*		(8 000 $)
02-990-00-005	*« Intérêts Temporaires ponceaux St-Cyr et Kingsey TL et Vallée »*		(5 000 $)
02-701-50-522	*« Entretien bâtiment et terrain de jeu »*		(2 000 $)
02-701-00-493	*« Fête des neiges »*	1 500 $	
02-140-00-344	*« Service de photographe »*		(500 $)
02-320-00-516	*« Location de machinerie, outillages »*		(1 000 $)
02-355-00-649	*« Enseignes d'identification, circul., etc... »*	1 000 $	
02-320-00-516	*« Location de machinerie, outillages »*		(1 000 $)
02-120-00-996	*« Programme revitalisation (compensation) »*	3 000 $	
02-320-35-516	*« Contrat balayage de rues »*		(3 000 $)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-08
Adoption de règlement : Règlement numéro 626 - Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité du Canton de Cleveland

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2026, un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Madame Sylvie Giroux et le projet de Règlement déposé ;

CONSIDÉRANT QU' une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 23 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 16 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Règlement numéro 626 soit adopté avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-09
Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 627 – Règlement établissant un programme de vidanges des installations septiques sur le territoire de la Municipalité du Canton de Cleveland

Monsieur Fernand Leclerc, conseiller

DONNE avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 627 intitulé : « *Règlement établissant un programme de vidange des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité du Canton de Cleveland* », sera adopté.

De plus, dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de Règlement No 627 – *Règlement établissant un programme de vidange des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité du Canton de Cleveland*** est déposé lors de la séance et une copie est jointe en annexe au présent avis.

Donné au Canton de Cleveland, ce 5 octobre 2026.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-10
Autorisation à la direction générale de publier une procédure ouverte sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la vidange des installations septiques

CONSIDÉRANT le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q-2, r. 22) et les responsabilités qui incombent à la Municipalité en cette matière ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland de prendre en charge la vidange des installations septiques sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le devis et les documents de sollicitation ont été préparés en vue d'une procédure ouverte par le cabinet d'avocats Therrien Couture Jolicoeur ;

CONSIDÉRANT QUE ces documents doivent être publiés sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ;

CONSIDÉRANT QUE la publication de la procédure ouverte est prévue conformément à l'échéancier établi ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la direction générale à publier sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le devis et les documents de sollicitation relatifs à une procédure ouverte visant l'octroi d'un contrat de vidange des installations septiques.

D'AUTORISER la direction générale à effectuer toutes les démarches nécessaires à la tenue de cette procédure ouverte.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-11
Prudent Groupe conseil - Acceptation de l'offre de services pour de l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cleveland fait partie de l'Organisation intermunicipale de sécurité civile de la grande région de Richmond (OIMSC) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ainsi que l'OIMSC désirent assurer le maintien et la mise à jour de ses mesures d'urgence et de sécurité civile pour l'année 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE Prudent Groupe conseil a déposé une offre de services, datée du 9 septembre 2026, visant notamment la préparation et l'animation de rencontres de l'OIMSC, la tenue d'un exercice de table ainsi que des services-conseils à la demande ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Municipalité de Cleveland pour ces services est établie à un montant de 1 998 $, plus les taxes applicables ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER l'offre de services de Prudent Groupe conseil, datée du 9 septembre 2026, pour l'accompagnement en sécurité civile du Regroupement de sécurité civile de la région de Richmond pour l'année 2027, au coût de 1 998 $, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au Coordonnateur intermunicipal de la sécurité civile de l'OIMSC, soit M. Rémi-Mario Mayette.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-12
Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : Règlement No 628 – Règlement portant sur la gestion contractuelle

Monsieur Matthew Dubois, conseiller

DONNE avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 628 intitulé : « *Règlement portant sur la gestion contractuelle* » sera présenté pour adoption.

De plus, dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de Règlement No 628**

– *Règlement portant sur la gestion contractuelle* est déposé lors de la séance et une copie est jointe en annexe au présent avis.

Donné au Canton de Cleveland, ce 5 octobre 2026.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-13
Nomination d'un inspecteur en bâtiment à titre de fonctionnaire désigné pour l'application des règlements municipaux

CONSIDÉRANT les changements de personnel survenus au sein de la firme GESTIM, laquelle assure des services d'inspection et d'urbanisme pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mettre à jour les désignations de fonctionnaires responsables de l'application des règlements municipaux afin d'assurer la conformité des nominations en vigueur ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE NOMMER M. François Labossière, employé de la firme GESTIM, à titre de fonctionnaire désigné de la Municipalité de Cleveland pour l'application des règlements municipaux relevant de son champ de compétence.

DE LUI CONFÉRER, à ce titre, tous les pouvoirs et devoirs prévus aux règlements municipaux ainsi qu'aux lois applicables.

DE LE NOMMER notamment aux titres suivants **:**

A) Inspecteur en bâtiment

- Responsable de l'application des règlements d'urbanisme adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Autorisé à émettre les permis et certificats prévus à ces règlements.

B) Inspecteur en environnement

- Responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22);
- Responsable de l'application du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2).

C) Officier responsable

- Responsable de l'application du Règlement 576 relatif aux nuisances pour l'application dudit règlement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-14
Autorisation aux inspecteurs municipaux de délivrer des constats d'infraction

CONSIDÉRANT QUE l'article 147 du Code de procédure pénale (R.L.R.Q., c. C-25.1) ayant trait à l'émission d'un constat d'infraction prévoit qu'un poursuivant doit désigner par écrit les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction en son nom ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite désigner les personnes autorisées à délivrer, pour et au nom de la Municipalité, des constats d'infraction pour toute infraction aux règlements municipaux en vigueur adoptés par la Municipalité du Canton de Cleveland et pour toute infraction aux règlements adoptés par le gouvernement du Québec dont l'application est déléguée aux municipalités, ainsi que leurs amendements ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER les inspecteurs en bâtiment dûment nommés par résolution du conseil à délivrer, au nom de la municipalité, des constats d'infraction pour toute infraction aux règlements municipaux en vigueur adoptés par la Municipalité du Canton de Cleveland ainsi que leurs amendements.

D'AUTORISER les inspecteurs municipaux dûment nommés par résolution du conseil à délivrer, au nom de la municipalité, des constats d'infraction pour toute infraction aux règlements adoptés par le gouvernement du Québec dont l'application est déléguée aux municipalités ainsi que leurs amendements.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-15
Nomination au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT la vacance au siège numéro 6 du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 581 constituant le Comité consultatif d'urbanisme prévoit que le comité est composé notamment de trois (3) membres du conseil municipal, excluant le maire ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de pourvoir le poste devenu vacant afin de maintenir la composition du comité conformément au règlement ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE NOMMER Mme Sylvie Giroux, conseillère au siège numéro 5, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, à compter des présentes.

QUE cette nomination demeure en vigueur conformément aux dispositions du règlement numéro 581 et jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou remplacée par résolution du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-16
Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) – Budget et quote-part 2027

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) a adopté un budget de 864 347 $ pour l'année financière 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part 2027 pour la Municipalité du Canton de Cleveland s'élève à 231 449,32 $;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à l'acceptation de la participation financière de la Municipalité en regard à cette entente ;

CONSIDÉRANT QU' il y va de l'intérêt public ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland approuve le budget 2027 du SSIRR tel que présenté.

D'ACCEPTER la quote-part 2027 de la Municipalité au montant de 231 449,32 $, tel que présenté à l'intérieur du budget 2027.

QUE la direction générale prévoit ce montant au budget 2027.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-17
Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) – Acceptation du règlement d'emprunt numéro 16

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland est membre du Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du SSIRR a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 15 septembre 2026, le *règlement no 16 décrétant*

une dépense de 250 000 $ et un emprunt de 250 000 $ destiné à l'achat de 18 appareils respiratoires et 36 bouteilles d'air comprimé ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement d'emprunt prévoit que les municipalités membres du SSIRR doivent adopter une résolution afin d'y consentir, conformément à l'entente intermunicipale et aux dispositions applicables de la *Loi sur les cités et villes* (LCV) et du *Code municipal du Québec* (CM*)* ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la Municipalité est établie selon le mode de répartition prévu à l'entente intermunicipale du SSIRR ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland accepte et approuve le règlement d'emprunt no 16 du Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR), décrétant une dépense et un emprunt de 250 000 $ pour l'acquisition d'appareils respiratoires et de bouteilles d'air comprimé.

QUE la Municipalité s'engage à assumer sa part des obligations financières découlant de cet emprunt, conformément aux modalités de répartition prévues à l'entente intermunicipale liant les municipalités membres du SSIRR.

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution, le cas échéant.

QU' une copie de la présente résolution soit transmise au SSIRR.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-18
Emploi été Canada 2027 : Autorisation pour déposer une demande de subvention

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité d'engager des étudiants pour le service de la voirie et des parcs ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la direction générale à déposer une demande de subvention pour une subvention salariale reliée à un emploi étudiant auprès du

Gouvernement du Canada – Emploi été Canada (EEC) 2027.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise la direction générale à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif au dépôt de ladite demande.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-19
Nomination au poste de directrice générale adjointe

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cleveland souhaite assurer une transition structurée et ordonnée à la direction générale au cours des prochains mois ;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche vise notamment à assurer la continuité administrative, le transfert progressif des connaissances et des responsabilités ainsi que la préparation de la relève à la direction générale ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général actuel prévoit être remplacé dans ses fonctions d'ici juin 2027 et qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'amorcer dès maintenant un processus de transition permettant d'assurer la continuité des activités et des dossiers municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Francesca Lebrasseur possède une connaissance approfondie du fonctionnement de la Municipalité et de ses dossiers administratifs et qu'elle est appelée, dans le cadre de cette transition, à assumer progressivement des responsabilités additionnelles liées à la direction générale ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu, dans ce contexte, de nommer madame Francesca Lebrasseur à titre de directrice générale adjointe de la Municipalité de Cleveland ;

CONSIDÉRANT QUE cette nomination prendra effet le 1er novembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles responsabilités confiées à Mme Lebrasseur justifient un ajustement de sa rémunération ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Cleveland nomme Mme Francesca Lebrasseur à titre de directrice générale adjointe, à compter du 1er novembre 2026.

QUE cette nomination s'inscrive dans le cadre du processus de transition et de préparation de la relève à la direction générale de la Municipalité, lequel vise à assurer un transfert progressif des responsabilités, des connaissances et des dossiers afin de permettre une transition ordonnée à la direction générale d'ici juin 2027.

QUE Mme Lebrasseur assume, dans le cadre de ses nouvelles fonctions, les responsabilités qui lui seront confiées par la direction générale et le conseil municipal, notamment celles liées à la coordination administrative, au suivi des dossiers municipaux et à la préparation progressive à l'exercice des fonctions de direction générale.

QUE la rémunération de Mme Francesca Lebrasseur soit établie à 43,95 $ l'heure, et ce, à compter du 1er novembre 2026.

QUE les crédits nécessaires à l'application de la présente résolution soient imputés aux postes budgétaires appropriés.

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-20
Création du poste d'adjointe administrative – Soutien à la greffe et à la trésorerie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cleveland est en processus de transition à la direction générale et souhaite renforcer sa structure administrative afin d'assurer une meilleure répartition des tâches et une continuité efficace des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite notamment améliorer le soutien administratif à la greffe, à la trésorerie, à la direction générale et au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un poste d'adjointe administrative – soutien à la greffe et à la trésorerie permettra de répondre à ces besoins ;

CONSIDÉRANT QUE les principales responsabilités du poste comprendront notamment l'accueil et le service aux citoyens, le soutien à la trésorerie et à la comptabilité, le soutien au greffe, la préparation des documents du conseil ainsi que le soutien administratif à la direction générale ;

CONSIDÉRANT QUE le poste pourra éventuellement évoluer vers une fonction de Greffière-trésorière adjointe, selon les besoins de la Municipalité, les

compétences acquises et les responsabilités confiées ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Cleveland crée le poste d'adjointe administrative – soutien à la greffe et à la trésorerie.

QUE la personne titulaire du poste assure notamment le soutien administratif dans les domaines suivants :

- Facturation, encaissements et comptes à recevoir;
- Comptes fournisseurs et préparation des paiements;
- Soutien à la trésorerie et à la comptabilité;
- Soutien à la préparation budgétaire et au rapport financier;
- Préparation et suivi administratif des documents du conseil;
- Soutien aux activités du greffe, incluant les résolutions, règlements, avis publics et l'archivage;
- Soutien administratif à la direction générale.

QUE les responsabilités du poste peuvent être adaptées selon les besoins de la Municipalité et l'évolution des compétences de la personne titulaire.

QUE le poste puisse éventuellement évoluer vers une fonction de Greffière-trésorière adjointe, sous réserve d'une décision du conseil municipal.

QUE la direction générale soit autorisée à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-21
Nomination au poste d'adjointe administrative – Soutien à la greffe et à la trésorerie

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à la création du poste d'adjointe administrative – soutien à la greffe et à la trésorerie afin de renforcer la structure administrative de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' un processus de sélection a été réalisé afin de pourvoir ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Dion a participé à une entrevue de sélection le 30 septembre 2026,

en présence de madame Francesca Lebrasseur, du maire et d'un membre du conseil municipal désigné à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection a permis d'évaluer notamment les compétences, l'expérience et l'aptitude de madame Dion à exercer les responsabilités liées au poste ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à sa nomination afin de pourvoir ce poste ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Cleveland procède à l'embauche de Mme Mélanie Dion au poste d'adjointe administrative – soutien à la greffe et à la trésorerie, selon les conditions d'emploi établies par la Municipalité.

QUE l'entrée en fonction de Mme Dion soit effective à compter du 26 octobre 2026.

QUE le salaire et les avantages sociaux soient établis selon la politique salariale et les conditions de travail en vigueur à la Municipalité (classe 2 – échelon 6).

QUE l'embauche de Mme Mélanie Dion soit assujettie à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, laquelle devra être complétée à l'intérieur d'une période maximale d'un (1) an suivant la date d'entrée en fonction.

QUE les conditions de travail applicables à ce poste soient celles prévues aux politiques et règlements en vigueur de la Municipalité.

QUE la direction générale soit autorisée à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-22
MRC du Val-Saint-François – Collecte des feuilles d'automne

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens procèderont au ramassage de leurs feuilles mortes au cours de la prochaine saison automnale et qu'il y a lieu de faire un pas de plus pour l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a à cœur l'environnement et désire contribuer à la récupération des feuilles mortes ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PARTICIPER à la collecte des feuilles mortes mise en place par la MRC du Val-Saint-François.

D'OFFRIR gratuitement jusqu'à cinq (5) sacs en papier biodégradables par adresse à la population, et pour toute demande supplémentaire, les sacs seront facturés à 0,50 $ l'unité.

D'OFFRIR un point de dépôt disponible jusqu'au 4 novembre 2026 à l'arrière du garage municipal.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-23
Résolution modifiant la Résolution 2026-05-24

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté la résolution 2026-05-24 autorisant l'achat de ponceaux pour des travaux prévus sur le chemin Barker et d'autres chemins ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution prévoyait que la dépense soit imputée au poste budgétaire : 02-320-20-521 « *Articles de tuyauterie - ponceaux* » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland avait prévu à son budget une dépense d'investissement pour les travaux du chemin Barker ;

CONSIDÉRANT QUE pour des fins comptables, il y a lieu de distinguer les dépenses liées aux travaux du chemin Barker de celles relatives aux autres chemins;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la résolution 2026-05-24 soit modifiée de manière à remplacer son dernier paragraphe par les suivants :

« QUE **les crédits nécessaires aux fins des travaux prévus sur le chemin Barker soient affectés aux dépenses d'investissement.**

QUE **les crédits nécessaires aux fins des travaux réalisés sur les autres chemins soient pris à même le poste budgétaire 02-320-20-521 "*Articles de tuyauterie - ponceaux*". »**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-24
Résolution d'appui - Société d'agriculture du comté de Richmond – Projet d'aménagement d'une structure permanente multifonctionnelle

CONSIDÉRANT QUE la Société d'agriculture du comté de Richmond souhaite déposer une demande de financement dans le cadre du Fonds de développement des territoires, volet Fonds de vitalisation et de soutien aux projets structurants (FPS) de la MRC du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'aménagement d'une structure permanente multifonctionnelle sur le terrain de l'Expo Richmond Fair ;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure permettra d'offrir à la population un espace couvert et polyvalent pouvant accueillir diverses activités communautaires, culturelles, artistiques, sociales et récréatives tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à améliorer les infrastructures communautaires disponibles sur le territoire et à favoriser l'utilisation du site par différents organismes et groupes de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra également de soutenir les activités de l'Expo Richmond Fair et de renforcer son rôle comme lieu de rassemblement au bénéfice de l'ensemble de la communauté ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland appuie la demande de financement déposée par la Société d'agriculture du comté de Richmond dans le cadre du Fonds de développement des territoires, volet Fonds de vitalisation et de soutien aux projets structurants (FPS), pour son projet d'aménagement d'une structure permanente multifonctionnelle sur le terrain de l'Expo Richmond Fair.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland reconnaît l'importance de ce projet pour le développement communautaire, culturel et récréatif du milieu ainsi que pour la vitalité de l'Expo Richmond Fair et des organismes qui utilisent ses installations.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-25
Demande de dérogation mineure pour l'utilisation d'un conteneur sur le lot 5 535 740 et l'implantation d'un bâtiment agricole sur le lot 5 535 741 - 385, chemin de la Vallée

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée en août 2026 par M. Alain Guillemette ;

CONSIDÉRANT QUE la première demande de dérogation mineure consiste à installer un conteneur à 5,50 mètres de la ligne avant ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 446, article 4.15.1, prévoit qu'un conteneur doit être implanté à 15 mètres ou plus de l'emprise de la voie publique ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est de 9,50 mètres par rapport à la norme prescrite ;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième demande de dérogation mineure consiste à installer un bâtiment agricole à 7,30 mètres de la ligne avant ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 446, grille des usages et normes pour la zone AFD10, prévoit qu'un bâtiment doit être implanté à 13,70 mètres de la ligne avant ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est de 6,40 mètres par rapport à la norme prescrite ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure, mais avec les conditions suivantes :

- Conserver le plus de végétations possible entre la route et les bâtiments ;
- Que le conteneur soit recouvert de matériaux de bois et d'une toiture en pente 2 versants, tel que prévu.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-26
Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation des lots 6 198 287 et 5 536 473 – Demandeur Wales Home

CONSIDÉRANT la société Wales Home est propriétaire des lots 6 198 287 et 5 536 473 totalisant 133.86 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite aliéner une superficie d'environ 116.49 hectares. Une partie du lot 6 198 287 et le lot 5 536 473 (16.12 hectares) seront conservés ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite utiliser à des fins autres qu'agricole une superficie du lot 5 536 473 afin d'y installer une station de pompage et d'épuration des eaux usées desservant les bâtiments situés sur le lot 6 198 287 ;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque le secteur est situé en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles les lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPUYER la demande d'autorisation pour l'aliénation des lots 6 198 287 et 5 536 473 déposée à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par la société Wales Home.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-27
Travaux de remplacement d'un ponceau et de nettoyage de fossé – chemin Jacques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland doit effectuer des travaux d'entretien et d'amélioration des infrastructures routières sur le chemin Jacques ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux comprennent notamment le remplacement d'un ponceau ainsi que le nettoyage du fossé, incluant le cassage de roc ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission, datée du 23 août 2026, de l'entreprise Excavation François St-Jean, pour la réalisation des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission prévoit notamment la fourniture et la livraison sur place d'un ponceau de 18 pouces x 30 pieds, ainsi que le gravier, la machinerie, le transport et la main-d'œuvre nécessaires aux travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission est de 5 635,00 $, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QU' une pelle avec marteau hydraulique pourrait être requise pour le cassage de roc, tel qu'indiqué à la soumission ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal accepte la soumission d'Excavation François St-Jean pour les travaux de remplacement du ponceau et de nettoyage du fossé sur le chemin Jacques, au montant de 5 635,00 $, plus les taxes applicables.

QUE toute dépense supplémentaire nécessaire à la réalisation des travaux, notamment pour la pelle avec marteau hydraulique mentionnée au devis, soit préalablement autorisée par la Municipalité.

QUE la dépense soit prise à même les dépenses d'investissement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-28
Attribution d'un contrat pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur le chemin Coughlin et pour le déneigement de l'entrée du réservoir incendie, situé au coin des chemins Bergeron et Coughlin

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a procédé, par invitation, à une demande de soumission auprès de trois (3) entrepreneurs, pour les travaux de déneigement avec épandage d'abrasifs sur le chemin Coughlin, ainsi que pour le déneigement de l'entrée pour le réservoir incendie situé au coin des chemins Bergeron et Coughlin, pour une période d'un (1) an ou trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QU' un (1) seul soumissionnaire a déposé une offre ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raymond Dunlavey propose un contrat de trois (3) ans, au montant de 4 371,35 $ par année, taxes incluses pour les saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission de monsieur Raymond Dunlavey, en date du 28 septembre 2026, pour les travaux de déneigement avec épandage d'abrasifs sur le chemin Coughlin, ainsi que le déneigement de l'entrée pour le réservoir incendie situé au coin des chemins Bergeron et Coughlin, au montant de 4 371,35 $ par

année, taxes incluses, pour les saisons hivernales 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

QUE les paiements pour ces travaux soient autorisés à être versés aux dates suivantes :

- 15 décembre 2026 1 457,12 $
- 15 mars 2027 1 457,12 $
- 15 mai 2027 1 457,11 $

- 15 décembre 2027 1 457,12 $
- 15 mars 2028 1 457,12 $
- 15 mai 2028 1 457,11 $

- 15 décembre 2028 1 457,12 $
- 15 mars 2029 1 457,12 $
- 15 mai 2029 1 457,11 $

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-29
Attestation de la fin des travaux du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Travaux d'amélioration sur les chemins Barker et Barr (Dossier no : TVT79646 – 42110 (5) – 20260521-002)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS,

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland approuve les dépenses d'un montant de 161 633,84 $ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-30
Halte vélo du secteur St-Cyr – Demande de remise en état et de participation financière de la MRC du Val-Saint-François

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François est propriétaire ou responsable de la halte vélo située sur le territoire de la Municipalité de Cleveland, dans le secteur St-Cyr ;

CONSIDÉRANT QUE cette halte constitue une infrastructure récréotouristique importante et qu'elle est utilisée par un nombre important de cyclistes, citoyens et visiteurs qui circulent sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'état actuel de la halte vélo est préoccupant et que son niveau d'entretien et de mise en valeur ne reflète pas l'image de qualité et de dynamisme que la MRC du Val-Saint-François souhaite projeter auprès des visiteurs et des usagers de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure ne dessert pas uniquement les citoyens de Cleveland, mais qu'elle bénéficie à l'ensemble des citoyens du Val-Saint-François ainsi qu'à de nombreux visiteurs provenant de l'extérieur de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cleveland reconnaît l'importance de cette infrastructure pour le

développement récréotouristique et l'attractivité du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cleveland est disposée à collaborer financièrement avec la MRC afin de contribuer à une véritable remise en état et à une amélioration significative de la halte vélo ;

CONSIDÉRANT QUE cette participation de la Municipalité doit toutefois s'inscrire dans une démarche de partenariat où la MRC assume également sa part de responsabilité et s'engage financièrement à la réalisation des travaux requis ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Cleveland demande officiellement à la MRC du Val-Saint-François de reconnaître la nécessité d'une remise en état significative de la halte vélo située dans le secteur St-Cyr.

QUE la MRC du Val-Saint-François soit invitée à prévoir et à dégager les sommes nécessaires afin de permettre une véritable mise à niveau de cette infrastructure.

QUE la Municipalité de Cleveland confirme son ouverture à participer financièrement au projet, en collaboration avec la MRC, suivant une entente à convenir entre les parties.

QUE cette participation soit conditionnelle à un engagement financier préalable de la MRC et à l'élaboration d'un projet de remise en état permettant d'améliorer de façon durable l'apparence, la fonctionnalité, la sécurité et l'accueil de la halte vélo.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François afin qu'elle puisse être considérée dans le cadre de sa planification budgétaire et de ses interventions en matière de récréotourisme et d'infrastructures régionales.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-31
Demande à la MRC du Val-Saint-François – Réfection des ponceaux de la piste cyclable du chemin de la Vallée

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François est responsable de ponceaux situés sur la piste cyclable longeant le chemin de la Vallée, à la hauteur de la propriété de M. Alain Boisvert ;

CONSIDÉRANT QUE ces ponceaux ont fait l'objet d'une inspection dans le cadre d'une étude réalisée par la firme d'ingénierie EXP pour le compte de la Municipalité du Canton de Cleveland ;

CONSIDÉRANT QUE cette étude avait notamment pour objectif de vérifier les conditions d'écoulement et le fonctionnement du ponceau appartenant à la Municipalité de Cleveland, situé en amont ;

CONSIDÉRANT QUE les inspections réalisées ont permis de constater que les ponceaux relevant de la MRC sont en mauvais état et que leur remplacement apparaît nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'état de ces infrastructures commande une intervention dans les meilleurs délais afin d'éviter une détérioration supplémentaire et les problèmes qui pourraient en découler ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cleveland pourrait également devoir procéder au remplacement de son propre ponceau traversant le chemin de la Vallée ;

CONSIDÉRANT QU' il serait donc avantageux, pour les deux organisations, de planifier et de coordonner leurs interventions afin de favoriser une réalisation efficace et cohérente des travaux et, lorsque possible, de réduire les coûts et les inconvénients liés à la réalisation de travaux distincts ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cleveland souhaite connaître les intentions et l'échéancier envisagé par la MRC relativement au remplacement de ses ponceaux ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation ne saurait être laissée sans intervention ou planification pour une période indéfinie ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal du Canton de Cleveland demande officiellement à la MRC du Val-Saint-François d'entreprendre, dans les meilleurs délais, les démarches nécessaires en vue du remplacement des ponceaux situés sur la piste cyclable longeant le chemin de la Vallée, à la hauteur de la propriété de M. Alain Boisvert.

QUE la MRC soit invitée à communiquer à la Municipalité de Cleveland ses intentions, les travaux envisagés ainsi que l'échéancier prévu pour leur réalisation.

QUE la MRC et la Municipalité de Cleveland conviennent de coordonner leur planification respective, considérant la possibilité que la Municipalité procède également au remplacement de son ponceau traversant le chemin de la Vallée.

QUE la Municipalité de Cleveland offre sa collaboration à la MRC afin d'évaluer la possibilité de réaliser les travaux de façon coordonnée, lorsque cela est techniquement et financièrement avantageux.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François afin que ce dossier soit traité avec la diligence requise.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-32
Résolution d'appui – Le vent dans les Arts – Projet de rencontres artistiques pour les aînés de la résidence Wales Home

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Vent dans les Arts souhaite déposer une demande de financement dans le cadre du Fonds de développement des territoires, volet Fonds de vitalisation et de soutien aux projets structurants (FPS) de la MRC du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la réalisation de rencontres artistiques, d'ateliers et de spectacles destinés aux résidents du centre d'hébergement Wales Home situé sur le territoire de la Municipalité du Canton de Cleveland ;

CONSIDÉRANT QUE ces activités favorisent le bien-être des aînés, contribuent à briser l'isolement social et encouragent leur participation à la vie culturelle de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE Le Vent dans les Arts est un organisme culturel bien établi dans la région qui réalise depuis plusieurs années des projets favorisant les liens entre les artistes professionnels et les citoyens du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland reconnaît l'importance des initiatives culturelles et communautaires qui contribuent à la vitalité du milieu et au mieux-être de ses citoyens ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland appuie la demande de financement déposée par l'organisme Le Vent dans les Arts auprès de la MRC du Val-Saint-François dans le cadre du Fonds de développement des territoires, volet Fonds de vitalisation et de soutien aux projets structurants (FPS), pour son projet de rencontres artistiques destinées aux résidents de Wales Home.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland reconnaît les retombées positives de ce projet pour les personnes aînées, ainsi que sa contribution au développement culturel, social et communautaire du territoire.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers procède à la lecture du Rapport du Maire : Faits saillants du rapport financier 2025, présenté au conseil municipal, plutôt que de faire état des activités survenues depuis son dernier rapport d'activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 20 h 19 à 20 h 27

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-33
Levée de la séance

CONSIDÉRANT l'ordre du jour étant épuisé ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20 h 27.

QUE la prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 2 novembre 2026.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté le Règlement no 562 sur le contrôle et le suivi budgétaire, déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2019. Le tout conformément aux articles 165.1, 176.4, 176.5, 960.1, 961 et 961.1 du *Code municipal du Québec*.

Le conseil municipal a également adopté, le 7 septembre 2021, le Règlement no 580 modifiant l'article 7.1 du Règlement no 562.

L'autorisation des dépenses provient de ces règlements et sera suivie et contrôlée par le Comité des finances de la municipalité, le tout conformément à la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* ».

À Canton de Cleveland, ce 6e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-six.

_____

Herman Herbers, Maire

_____

Martin Lessard, Greffier-trésorier